

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE  
« ASSURANCE QUALITE AU LABORATOIRE  
DE BIOLOGIE MEDICALE »**

**LA MAITRISE DU TRANSPORT DES ECHANTILLONS  
BIOLOGIQUES AU SEIN DE L'APHP  
« EXEMPLE DU GROUPE HOSPITALIER DES HÔPITAUX  
UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE »**

HAOUCHINE Djamal

Année 2013-2014

# Objectif du travail

Évaluation de la maîtrise du transport des échantillons biologiques au sein de l'APHP

- ✓ **État des lieux**
- ✓ **Propositions d'axes d'amélioration**

# LES EXIGENCES NORMATIVES

## TEXTES REGLEMENTAIRES DU TRANSPORT

- Selon l'arrêté du 24 avril 2002 : « *La mise en œuvre de ces bonnes pratiques est partie intégrante du système qualité mis en place par les établissements de transfusion sanguine et par les établissements de santé. Elle requiert la participation et l'engagement du personnel chargé de la logistique du transport dans ses différentes étapes.* »
- Responsabilité
- Procédures écrites
- Modalités de transport et de réception des colis
- Formation des personnes à l'ensemble des risques (transport, hygiène, accident...)

# Démarche

## Planification

- Collaboration de l'ensemble des acteurs sur des actions d'amélioration et de mise en conformité du transport des échantillons

## Réalisation

- Visite de la « CASE »
- Questionnaire aux coursiers des GH de l'APHP
- Prestataire de transport « TMS »

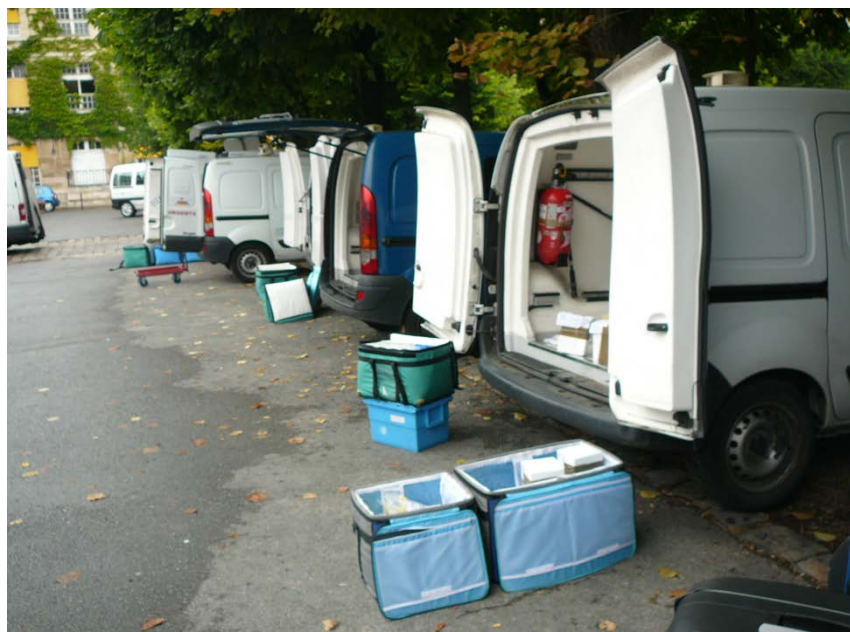
# État des lieux sur le GH HUPNVS

- **Formation du personnel** : système d'évaluation
- **Équipements de transport** : contrôle à prévoir
- **Les procédures d'organisation de l'activité** : non disponibles
- **Les règles d'hygiène et de sécurité** : procédures en cas d'accident
- **Cahier des charges pour le prestataire TMS** : à rédiger
- **La traçabilité et le suivi des températures** : inexistantes

# Analyse des réponses des coursiers de l'APHP

- 100 % des coursiers ont eu une formation (>50% + de 2 ans) sauf les CDD
- >50% non informés des risques, pas de consignes en cas d'accident ou incident
- 50% : pas d'indication de T°C de transport
- >60 % affirment avoir des procédures de transport
- **Rappel du respect des conditions de transport**

# La « CASE »



# Audit des transports inter-GH de l'APHP

- **Absence de procédures**
  - ex.: circuit de sous-traitance)
  
- **Hétérogénéité de traitement dans le transfert des examens**
  - ex.: absence de Système Information commun aux différents CDT,
    - transfert des examens sans transit par les CDT,
    - choix des laboratoires sous-traitants pour une même analyse
      - = atomisation des flux,
    - certains hôpitaux de l'APHP : prestataires de transport privé
  
- **Problème dans le suivi des températures**
  - contrat avec « Globe express » : traçabilité du suivi de T° inexistante

# Vérification

- **Suivi des températures**
- **Rédaction d'un protocole**, soumis à l'ACEBM, à la cellule opérationnelle de la qualité et à la direction de la logistique du GH
- **Essais** infructueux avec des sondes possédées par l'hôpital  
refus de la mise à disposition des sondes : sociétés MC2 et GRI.

**Au final la traçabilité de la température lors du transport n'est pas effective**

# Amélioration du service de transport du GH

## 1. Rédactions des procédures

- processus d'organisation du transport,
- cahier des charges,
- action en cas d'incident ou d'accident,

## 2. Formations des coursiers sur le respect

- délais
- conditions de conservation
- règles d'hygiène et de sécurité : vérification des EPI et EPC

## 3. Réaliser des audits sur le respect des procédures.

## 4. Évaluation du prestataire de transport

## 5. Gestion des non conformités et suivi des actions correctives

# Amélioration de la logistique APHP

- Réorganisation des transports : « CASE »
- Ré-internalisation du transport de certains hôpitaux
- Continuité de la chaîne du froid
- Traçabilité des températures de transport
- Normalisation des contenants : appel d'offre lancé
- Conservation des historiques : données de traçabilité des échantillons (en cours)

# Discussion

La phase pré-analytique : (60 à 70 %) des erreurs (G.Lippi *et al.* 2011)

*La maîtrise des conditions de transfert : une obligation de la phase pré-analytique*

*En effet selon la norme NF ISO 15189 :*

- *les délais d'acheminement doivent être appropriés à la nature des examens demandés,*
- *les conditions de conservation des échantillons pendant le transport doivent être tracées*
- *les garanties liées à la sécurité du transporteur assurées.*

Les difficultés et les écarts constatés résultent de l'absence :

- ✓ traçabilité des prélèvements,
- ✓ respect des conditions de température,
- ✓ du **contrôle** de ces flux d'échanges,
- ✓ diversité des températures de transport.
- ✓ inexistence de procédures de transport inter-GH, ou de **négligences**.

# Conclusion

- Maîtriser les interfaces
  
- Axes d'amélioration
  - **formation,**
  - **traçabilité,**
  - **procédures,**
  - **cahier des charges**

**Ces actions auront un effet sur la sécurité et la qualité des prélèvements pendant leur transport.**



Ceci n'est pas un tube...  
c'est un patient !

**MERCI**

# Suite du travail

- Contenants : déjà soumis au marché
- Traçabilité : devis par véhicule 600€
- Cahier des charges traçabilité :
  - Base indépendante consultable sur le site APHP
  - dans GLIMS : essais non finis, faisabilité ?